



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KEIM Athenit-lucente
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture à la chaux
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1
CH- 9444 DIEPOLDSAU
Téléphone: +41(0)71 737 70 10
Fax: +41(0)71 737 70 19
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **Numéro d'appel d'urgence:**
GBK Gefahrgut Büro GmbH
Emergency number: +41 71 737 70 18

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xi; Irritant
R37/38-41: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux règles de la Directive CE complétées des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant
- **Phrases R:**
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer l'aérosol.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

(suite page 2)

-CH/FR-



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 1)

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Préparation en phase aqueuse d'hydroxyde de calcium, carbonate de calcium, hydrates de carbone naturels et cellulose

- **Composants dangereux:**

CAS: 1305-62-0	dihydroxyde de calcium	10-25%
EINECS: 215-137-3	Xi R37/38-41	
	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (COx)
- **Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

(suite page 3)

CH/FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Veiller à une aération suffisante.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Matériel inadapté pour les fûts et les tuyauteries:
Aluminium
Zinc
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Stocker au frais.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 12

CH/FR

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 3)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (Suisse) 5 e mg/m ³

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre: P

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Butylcaoutchouc

Epaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

Gants en PVC ou PE

Epaisseur recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

CH/FR

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Divers, selon la teinte

- Odeur: Inodore

- valeur du pH: Non déterminé

- Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

- Point d'inflammation: Non applicable.

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

Propriétés comburantes	non applicable
------------------------	----------------

- Pression de vapeur: Non déterminé

- Densité à 20°C: 1,41 * g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

miscible

- Viscosité:

Dynamique à 20°C:	500-1000* mPas
-------------------	----------------

- Autres informations *Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

10 Stabilité et réactivité

- Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

- Matières incompatibles: Acides

- Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: non déterminé

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Eliminer selon les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets
10 13 99 déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH/FR

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Remarques:** N'est pas un produit dangereux selon ADR/RID-GGVS/E.

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Remarques:** N'est pas un produit dangereux selon IMDG/GGVSee.

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 8
- **No ID ONU:** 3266
- **Label** 8
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (CALCIUM DIHYDROXIDE SOLUTION)

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.06.2011

Révision: 14.06.2011

Nom du produit: KEIM Athenit-lucente

(suite de la page 7)

- **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Produits
- **Contact:** Madame Popescu
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR